



PERMIS DE CONSTRUIRE

Opération « TREED IT »

Lot V1

Cité Descartes_ZAC de la Haute Maison_Champs-sur-Marne

PEPA 03-04 – NOTICE BRANCHEMENTS VRD

PERMIS DE CONSTRUIRE

ADIM Paris Île de France / Vinci Construction France_Maître d'ouvrage_61Avenue Jules Quentin_92000 NANTERRE
ISABELLE MENU LUC SAISON_Maître d'œuvre_73 Boulevard montebello_59000 LILLE_T. +33 (0)3 20 36 56 69
ART'UR Architectes_Maître d'œuvre associé_31 rue Saint Didier_75116 PARIS_T. 01 47 27 53 90
BERIM Ingénierie_Bureau d'études techniques_149 Avenue Jean Lolive_93500 PANTIN_T. 01 41 83 36 36
SLAP_Paysagiste_48 rue Parmentier_59370 MONS-EN-BAROEUL_T. 03 62 52 83 91
AGI2D_Bureau d'études HQE_149 Avenue Jean Lolive_93695 PANTIN_T. 01 41 83 37 17
VERITAS Construction_Bureau de contrôle_38 Avenue Lingenfeld_77100 TORCY BEFSIA_Bureau
d'études SSI_25 rue du Maréchal Foch_78000 VERSAILLES_T. 01 39 50 57 83

SOMMAIRE

PAGES

1.	PREAMBULE	1
2.	PRINCIPES DE RACCORDEMENTS AUX RESEAUX	2
2.1	RESEAUX HUMIDES.....	2
2.1.1	ASSAINISSEMENT	2
2.1.2	EAU POTABLE.....	2
2.2	RESEAUX SECS	3
2.2.1	GAZ.....	3
2.2.2	ELECTRICITE	3
2.2.3	TELECOMMUNICATIONS.....	3
2.2.4	ECLAIRAGE	3

1. PREAMBULE

La présente note concerne la définition des principes de raccordement des infrastructures réseaux pour la construction de l'ensemble immobilier Treed It situé sur le lot V1 de la ZAC de la Haute Maison à Champs sur Marne.

Le projet comprend :

- Une résidence sociale étudiante
- Un foyer jeunes travailleurs
- Une résidence libre
- Des bureaux
- Un parking silo
- Des commerces à RDC des bâtiments suivants : résidence sociale étudiante, foyer jeunes travailleurs, bureaux.

L'étude portera sur les éléments suivants :

- Les évacuations et prétraitements en assainissement EP et EU,
- Les raccordements aux réseaux d'assainissement en limite de l'îlot V1,
- Les raccordements aux réseaux de télécommunications
- Les raccordements aux réseaux d'eau potable
- Les raccordements aux réseaux HTA
- Les alimentations en BT
- L'éclairage extérieur

Les infrastructures des réseaux d'alimentation et d'évacuation seront réalisées en accord avec les concessionnaires locaux, l'aménageur et la ville, qui devront valider les hypothèses prises en compte

2. PRINCIPES DE RACCORDEMENTS AUX RESEAUX

2.1 RESEAUX HUMIDES

2.1.1 ASSAINISSEMENT

Il existe un réseau séparatif EP EU rue Blaise Pascal et rue Galilée.

L'assainissement sera réalisé en système séparatif (séparation des eaux pluviales et des eaux usées) jusqu'aux raccordements (EP et EU) sur les collecteurs EP et EU situés rue Galilée.

Les cheminements piétons d'une largeur inférieure à deux mètres seront pentés vers les espaces verts pour infiltration et évapotranspiration.

Les cheminements piétons plus larges ou les zones de platelages bois seront de la même façon pentés vers les zones d'espaces verts et accompagnés d'un drain d'infiltration.

Les eaux du parking seront prétraitées (lot gros œuvre).

Les eaux usées sont raccordées sur le collecteur public rue Galilée (un branchement eau usées diamètre 200 mm débit estimé 15l/s) ; puis un branchement diamètre 300 mm pour eaux pluviales sur le réseau séparatif diamètre 1200 mm de la rue Galilée.

Les canalisations à utiliser seront en PVC pour assainissement pour les diamètres inférieurs à Ø 300 et en béton centrifugé au-delà de ce diamètre.

Les regards visitables seront en béton préfabriqué avec tampons en fonte de couverture.

2.1.2 EAU POTABLE

Les réseaux existants sont :

- Un réseau eau potable diamètre 200 mm rue Blaise Pascal
- Il n'y a pas de réseau d'eau potable rue Galilée.

2.1.2.1 Eau potable

Pour les besoins des bâtiments, il sera réalisé une fosse de comptage unique équipée à partir de laquelle seront alimentés les bâtiments et commerces suivants :

- Un raccordement pour la résidence sociale étudiante et deux raccordements pour les commerces (A1/A2)
- Un raccordement pour le foyer des jeunes travailleurs et deux raccordements pour les commerces (B1/B2)
- Un raccordement pour les bureaux et deux raccordements pour les commerces (D1/D2)
- Un raccordement pour le parking.

Compte tenu de l'absence de réseau d'eau potable rue Galilée, la fosse de comptage sera localisée rue Blaise Pascal, en limite de propriété.

Le raccordement pour la résidence libre sera effectué depuis le réseau prolongé rue Galilée (pour les besoins de défense incendie – cf ci-dessous)

2.1.2.2 Incendie

- Il existe deux poteaux incendie rue Blaise Pascal
- Il n'y a pas de poteau incendie rue Galilée

Un poteau supplémentaire sera donc réalisé à moins de 60ml du débouché des colonnes sèches des bureaux rue Galilée. Ce poteau sera raccordé sur le réseau existant à l'angle de la Rue Blaise Pascal.

Les canalisations seront en PEHD.

2.2 RESEAUX SECS

2.2.1 GAZ

Le réseau gaz existant figure rue Blaise Pascal et rue Galilée.

Il sera prévu 1 branchement gaz spécifique pour chacun des 3 bâtiments de logements (résidence sociale étudiants, foyer jeunes travailleurs et résidence libre).

Il sera également prévu un branchement gaz pour les bureaux.

2.2.2 ELECTRICITE

Le raccordement des transformateurs se fera à partir des réseaux HTA situés rues Blaise Pascal et rue Galilée.

Il sera prévu :

- Deux transformateurs publics
 - Un transformateur public dans la résidence libre, raccordé à partir du réseau HTA
 - Un transformateur public dans le bâtiment bureaux, raccordé à partir du réseau HTA
- Un transformateur privé pour les besoins de la résidence sociale étudiante, raccordé à partir du réseau HTA
- Un transformateur privé pour les besoins des bureaux

Les transformateurs publics prévus permettront d'alimenter :

- Un branchement BT pour le foyer jeunes travailleurs
- Un branchement BT pour la résidence libre
- Un branchement BT pour les besoins du parking
- Les commerces qui seront équipés de coffrets de façade, permettant un raccordement BT en tarif jaune ou tarif bleu.

2.2.3 TELECOMMUNICATIONS

Il y a un réseau fibre optique rue Blaise Pascal et rue Galilée.

Les branchements se feront par chambres de tirage et fourreaux.

Il y aura 4 branchements (1 branchement pour chaque bâtiment)

Il sera réalisé le génie civil (tranchée, fourreaux, chambres de tirage) nécessaire au passage des câbles de télécommunication (fibre optique) pour les branchements.

2.2.4 ECLAIRAGE

Les cheminements piétons accessibles seront balisés par des appareils de type Bega (détail dans notice architecturale) de façon à assurer au sol un niveau d'éclairage de 20 lux moyen.